

Je veux réserver une salle pour une association...



J'ai la possibilité de réserver différentes salles en fonction du type de manifestation prévue, des disponibilités et des dispositions réglementaires. Les salles peuvent accueillir des manifestations dites légères (réunions, conférences...) et des manifestations plus lourdes (bals, repas, soirées ...) en fonction de leurs capacités et installations.

- **L'Espace Socio-Culturel le Trait d'Union, 95 rue de Cerçay**
La salle a une capacité d'accueil de 90 personnes assises.
- **L'Espace Leclerc, 116 avenue du Général Leclerc**
Salle principale, 70 personnes assises max (manifestations légères ou lourdes).
Salle annexe, 40 personnes max (manifestations légères).
- **L'Espace associatif, impasse de la Mairie (au-dessus de la salle des fêtes)**
Salle associative « les Godeaux », 40 personnes max en configuration conférence (manifestations légères).
Salle associative « Sauvageon-Mardelles », 70 personnes max (manifestations légères).
- **Salle des fêtes, impasse de la Mairie**
La salle a une capacité d'accueil variable en fonction des installations demandées (podium ...) (manifestations lourdes).

Comment faire ?

...pour la salle du Trait d'Union

- Je rédige, à l'attention de Monsieur le Maire, un courrier en l'adressant au « Trait d'Union » ou un courriel à traitdunion@mairie-brunoy.fr, en précisant les éléments suivants :
 - la date souhaitée, les horaires, le type de manifestation prévue
 - mes coordonnées postales et téléphoniques

...pour les autres salles

- Je rédige, à l'attention de Monsieur le Maire, un courrier en l'adressant au « Pôle Culture et Animations Locales » ou un courriel à culture@mairie-brunoy.fr, en précisant les éléments suivants :
 - la date souhaitée, les horaires (temps d'installation et rangement compris), le type de manifestation prévue
 - mes coordonnées postales et téléphoniques

Quelles sont les démarches à suivre ?

...pour la salle du Trait d'Union

Un contrat sera envoyé à votre adresse, celui-ci sera à compléter, signer et retourner au Trait d'Union accompagné des chèques de cautions ainsi que de l'attestation d'assurance.

Les clés : un gardien sera présent, il se chargera d'ouvrir les locaux et d'établir un état des lieux à votre arrivée et départ. L'agent municipal est habilité à faire respecter le règlement intérieur pris par arrêté de Monsieur le Maire. Cet agent n'est toutefois pas un agent de sécurité.

Les horaires : Plage maximum de réservation de 19h00 à 2h00 du matin le samedi. Le dimanche 10h00 à minuit.

Les tarifs : Contacter le Trait d'Union au 01 69 43 73 13.

Les consignes et obligations : La salle doit être rangée, nettoyée et fermée à l'heure maximum accordé dans le courrier de confirmation et le contrat de location. Le matériel, les produits de nettoyage ainsi que les sacs poubelles sont à la charge des réservataires.

Les ordures ménagères seront à retirer et à déposer dans des conteneurs poubelles.

...pour les autres salles

- Pour les **demandes ponctuelles** : un contrat sera à compléter et à accompagner d'une attestation d'assurance,
- Pour les **demandes régulières** : une convention sera à compléter en 2 exemplaires et signée par le ou la président(e) de l'association ainsi que par Monsieur le Maire, accompagnée d'une attestation d'assurance.

Clé ou cartes d'accès : Retrait et restitution à l'accueil de la Mairie le jour de la réservation (la veille en cas de réservation les dimanches et jours fériés).

Horaires : en fonction des disponibilités et des contraintes d'organisation, plage maximum de réservation de 10h00 à minuit la semaine et le dimanche. Le samedi de 10h00 à 2h00 du matin.

Tarifs : Contacter le Pôle Culture et Animations Locales (gratuité sous certaines conditions : statut, activités ...).